

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-818/PR/MS approuvant et rendant exécutoire le Budget prévisionnel 2016 de l'Hôpital Général Peltier.

n° 2015-818/PR/MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
26 décembre 2015

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2015

Date du numéro
31 décembre 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN//07/5ème L du 22 avril 2007 portant réorganisation du Ministère de la Santé

VU La Loi n°63/AN/99/4ème L du 23 décembre 1999 portant réforme hospitalière

VU La Loi n°48/AN/99/4ème L du 03 juillet 1999 portant orientation de la politique de santé

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant définition et gestion des établissements publics

VU Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs

VU Le Décret n°2009-0144/PR/MSportant organisation et fonctionnement de l'Hôpital Général Peltier

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

VU le Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration le 17 novembre 2015

SUR Proposition du Ministre de la Santé

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 décembre 2015.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget prévisionnel 2016 de l'Hôpital Général Peltier qui s'élève à :* En dépenses à la somme de 1 694 687 000 FD.* En produits à la somme de 1 694 687 000 FD
Article 2 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH